

Module 2 – Que faire face à la violence conjugale ?



FICHE DE L'ÉLÈVE



Contenu sensible

- Lors de ce module, du contenu sensible est couvert. Si tu te sens mal à l'aise ou cela te rappelle une situation difficile, n'hésite pas à aller voir ton enseignante ou ton enseignant à tout moment. Tu peux aussi consulter les ressources d'aide fournies plus bas.

A. La violence conjugale et les relations saines

A.1. Les mythes sur la violence conjugale

Souvent, on a une fausse conception de la violence conjugale. Plusieurs façons de comprendre la violence conjugale sont généralement fausses. Lis les affirmations suivantes et réponds par vrai ou faux.

VRAI ou FAUX ?

- 1) La violence dans un couple, ce n'est pas de mes affaires.
- 2) C'est sa faute. Elle ou il l'a provoqué.
- 3) Si la violence était si grave, elle ou il romprait la relation.
- 4) Les victimes de violence conjugale ne veulent pas s'en sortir.
- 5) Les enfants ne sont pas affectés par la violence s'ils ne sont pas directement la cible.
- 6) Une conjointe ou un conjoint violent est agressive ou agressif dans toutes les sphères de sa vie.

La vie de la victime est-elle en danger ?

Parfois, tu peux remarquer de la violence dans ta relation ou dans celle d'une amie ou d'un ami. Tu peux hésiter à agir et c'est un sentiment normal. Cependant, c'est important d'agir, car dans certains cas tu peux être en danger ou ton amie ou ami peut être en danger.

Le savais-tu ?

- Au Canada, de 2014 à 2019, 497 meurtres ont été commis par une ou un partenaire intime.
- Parmi les victimes, 8 sur 10 (80 %) étaient des femmes.

Source : Statistique Canada

A.2. Mise en situation

1. En équipe de 4, choisissez une des questions suivantes :
 - Qu'est-ce que tu dirais à ton amie ou ami qui subit de la violence conjugale ?
 - Qu'est-ce que tu dirais à ton amie ou ami qui commet de la violence conjugale ?
2. Effectuez une recherche sur les façons d'aider une personne qui subit ou commet de la violence conjugale. Prends des notes, car tu devras ensuite créer un scénario pour représenter la situation qui correspond à la question que tu as choisie ci-haut.

❶ Ressources pour aider une personne qui subit de la violence conjugale :

- Comment l'aider ?
(<https://ouvrelesyeux.ca/comment-laider/>)
 - 14 messages à transmettre à une victime de violence conjugale
(<https://sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/14-messages-a-transmettre-a-une-victime-de-violence-conjugale>)
-

❷ Ressource pour aider une personne qui commet de la violence conjugale :

- Comment parler aux personnes qui infligent de mauvais traitements à leurs partenaires
(https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/securite-publique/securite_communautaire/content/la_violence_entre_partenaires_intimes/je_voudrais_aider/comment_parler_personnes.html)
-

3. Créez un scénario d'au maximum 3 minutes qui inclut les éléments que vous avez appris dans votre recherche.

- Fais un plan (mise en contexte, dialogue, contenu à présenter pour répondre à la question) ;
- Assigne un rôle à chaque personne de l'équipe et pratiquez-vous !
- Vérifie que les éléments clés suivants sont présentés : la question et la réponse (les choses que tu dirais), une source d'aide pour la personne qui subit ou sommet de la violence conjugale, un aperçu de l'amitié suite au dialogue, un aperçu du changement de comportement, d'attitude et de sentiment suite à l'aide offerte.

4. Présentez le scénario au reste de la classe.

A.3. Les relations saines

Dans une relation saine, les deux partenaires sont égaux. Ils sont libres d'exprimer leurs opinions et d'être elles-mêmes ou eux-mêmes.



Quiz : Est-ce que ma relation est saine ?

Le quiz suivant peut t'aider à déterminer si une relation est saine ou pas :

<https://ouvrelesyeux.ca/quiz/est-ce-que-ma-relation-est-saine/>.

Source : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes



Relations saines

Visionne la vidéo suivante qui porte sur les relations amoureuses saines : <https://www.youtube.com/watch?v=z978QJKr2f4>

Source : On SEXplique ça

N'hésite pas à chercher de l'aide si tu es dans une relation de couple et que tu te sens :

- jugée / jugé,
- anxieuse ou anxieux,
- terrorisée / terrorisé et en danger.

Tu peux consulter les ressources à la fin du module pour chercher de l'aide.

B. La violence conjugale criminelle et ses conséquences



La violence conjugale peut entraîner des conséquences juridiques.

Dans le *Code criminel*, il n'existe pas d'infraction générale de violence conjugale. En revanche, plusieurs actes et comportements qui relèvent de la violence conjugale constituent des crimes.

i Exemples de crimes issus de la violence conjugale

- Les voies de fait simples (ex. Frapper sa conjointe ou son conjoint au visage) et les voies de fait armées causant des lésions corporelles (ex. frapper sa conjointe ou son conjoint avec une lampe)
- Les meurtres et les tentatives de meurtre
- Les agressions sexuelles
- Les menaces
- Les communications harcelantes (ex. communications répétées au téléphone dans le but de harceler l'autre)
- Le harcèlement criminel (ex. suivre l'autre de façon répétée)

Source : Code criminel

Ainsi, les personnes ayant subi de la violence conjugale peuvent porter plainte à la police contre l'agresseuse ou l'agresseur si les comportements ou les actes sont prévus dans le *Code criminel*. Dépendamment de la gravité du comportement ou de l'acte, l'agresseuse ou l'agresseur risque des conséquences juridiques importantes comme une amende, une ordonnance de probation ou une peine d'emprisonnement, auxquelles peut s'ajouter une interdiction de communiquer avec la victime.

Droit de la famille : Lors d'une séparation

- En droit familial, le tribunal peut se prononcer sur plusieurs sujets comme: comment les parents vont prendre des décisions concernant les enfants ou le temps que les parents vont avoir avec les enfants. Ces décisions sont prises selon l'intérêt des enfants.
- Peu importe si elle est criminelle ou non, une situation de violence conjugale a un impact sur la décision du tribunal parce que la ou le juge doit prendre en compte l'intérêt des enfants.

Sources : *Loi sur le divorce, Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance*

Réponds aux questions suivantes sur les conséquences juridiques de la violence conjugale.

1. Quelle affirmation est fausse ? Explique pourquoi.

- A) Les comportements et actes de violence conjugale ne sont pas tous des crimes au sens du *Code criminel*.
- B) Les comportements et les actes de violence conjugale ont besoin d'être reconnus comme des crimes par la cour avant d'être pris en compte par la Cour de la famille.
- C) Faire des appels téléphoniques répétés peut constituer une infraction au *Code criminel*.

Réponse :

2. Quelle affirmation est vraie ? Explique pourquoi.

- A) Si elle a déjà eu une condamnation antérieure pour un comportement ou un acte de violence conjugale, la personne accusée de ce type de crime doit prouver pourquoi elle ne devrait pas être détenue avant le procès criminel.
- B) La personne qui subit de la violence conjugale est plus en sécurité après s'être séparée de l'agresseuse ou l'agresseur.
- C) Au Canada, l'agression sexuelle envers sa conjointe ou son conjoint a toujours été illégale.

Réponse :

3. Quelle affirmation est fautive ? Explique pourquoi.

- A) Plusieurs peines pour des comportements ou des actes de violence conjugale prévoient une période de probation, c'est-à-dire une liberté surveillée accompagnée de conditions.
- B) Dans le cas d'une personne mineure reconnue coupable de comportements ou d'actes de violence conjugale, la Cour criminelle applique la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* pour la détermination de la peine.
- C) Faire des menaces de brûler les objets personnels de son partenaire intime ne constitue pas une infraction au *Code criminel*.

Réponse :

C. La violence conjugale touche tout le monde

C.1. Les statistiques

Réponds aux énoncés suivants par VRAI ou FAUX.

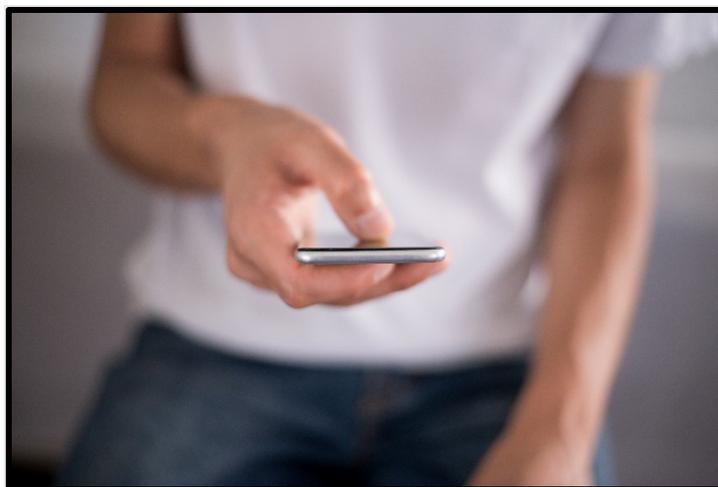
VRAI ou FAUX ?

- 1) Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence entre partenaires intimes que les femmes non autochtones.
- 2) Les femmes hétérosexuelles sont plus susceptibles d'être victimes de violence entre partenaires intimes que les femmes de la communauté LGBTQ2S+.
- 3) Les femmes sont davantage victimes de violence entre partenaires intimes que les hommes.
- 4) Les jeunes femmes sont moins susceptibles de vivre de la violence entre partenaires intimes que les femmes plus âgées.
- 5) La majorité de la violence entre partenaires intimes n'est pas signalée à la police.



Enclave, le monument à la mémoire des femmes locales assassinées

C.2. Ne crains pas de faire l'appel



Il existe plusieurs ressources disponibles pour les personnes qui subissent de la violence conjugale. En voici quelques-unes :

i Ressources disponibles pour les personnes en Ontario

- **9-1-1** pour situations d'urgence
- **Jeunesse, J'écoute** : envoie le mot PARLER au 686868 ou appelle le 1-800-668-6868
- **Fem'aide** (femmes) : appelle le 1-877-336-2433
- **Ligne de support pour homme survivant la violence sexuelle** : appelle le 1-866-887-0015
- **Ligne d'écoute d'espoir** (Autochtones) : appelle le 1-855-242-3310 ou clavarde en ligne (<https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/>)
- **Liste de maisons d'hébergement en Ontario** (<https://hebergementfemmes.ca/ontario/>)
- **Répertoire des services aux victimes d'actes criminels** : appelle le 1-888-579-2888
- **Avis juridiques indépendants aux survivant(e)s d'agression sexuelle** (<https://www.ontario.ca/fr/page/avis-juridiques-independants-survivants-survivantes-agression-sexuelle>)
- **Agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille** (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-soutien-dans-le-contexte-de-la-cour-de-la-famille>)
- **Répertoire de programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe** (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/femmes/programmes-traitement-hommes-violents-conjointe/repertoire-canadien-programmes-traitement-hommes-violents-envers-leur-conjointe-8.html>)

Billet de sortie

À la lumière des modules sur la violence conjugale, réponds aux questions suivantes.

Quel concept est nouveau pour toi ?

Réponse :

Selon toi, quels sont les éléments clés pour une relation saine ? Selon toi, quels sont les éléments qui représentent une relation malsaine ? Explique ta réponse.

Réponse :

Nomme deux ou trois stratégies ou ressources que tu pourrais recommander à une personne que tu veux aider.

Réponse :

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [**www.cliquezjustice.ca/glossaire**](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, « Changements substantiels en droit de la famille au Canada et en Ontario ». En ligne : <https://aocvf.ca/wp-content/uploads/2021/03/Livret-Changements-substantiels-au-droit-de-la-famille-au-Canada-et-en-Ontario.pdf>.

Code criminel (Canada), LRC (1985), c C-46. En ligne : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/TexteComplet.html>.

Ministère de la Justice du Canada, « Les lois sur la violence familiale ». En ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/lois-laws.html>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario